

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

# Conseil Municipal

## Séance du Mercredi 22 mars 2023

<u>Conseillers en exercice</u>	43
Présents	34
Représentés	6
Absents	3
<u>Votes</u>	
Pour	38
Contre	/
Abstention	/
Prend pas part au vote :	2

Le vingt-deux mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 15 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

**Etaient présents :**

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, BRULANT Marina, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, MARQUES henrique, HACHE Bénédicte, FONDENEIGE Matthias, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, COHEN Rachel, LORES Monique, BANCE Stéphane, OMRANE Alain, BEZACE Mathilde, CHALBI Yacin, BOURVEN Julien, LANTERNIER Lucie, OZCAN Canan, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, GUILLAUD BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

**Étaient représenté-e-s :**

Mme GAULIER Danièle	mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
Mme DIMNET Jocelyne	mandat à M. COELHO Vasco
Mme FADLI Hafida	mandat à M. CHALBI Yacin
M. BOLLE DALLIAH Kristian	mandat à M. OMRANE Alain
Mme MARTIN Mélisande	mandat à MME LAJILI Yamina
Mme FOURNIER Laura	mandat à M. DRUART Frédéric

**Étaient absents :** Ms El Arbi CHIRRANE, Hacène HABI, Mme BENKAHLA Malika

**Secrétaire de séance :** Mme LAJILI Yamina

**O B J E T**

**Approbation d'une convention de partenariat entre le collège Henri Matisse, l'ALCEJ et la commune de Choisy-le-Roi pour la mise en place d'un atelier de remobilisation scolaire**

**Approbation d'une convention de partenariat entre le collège Henri Matisse, l'ALCEJ et la commune de Choisy-le-Roi pour la mise en place d'un atelier de remobilisation scolaire.**

Monsieur le Maire rappelle les engagements du service jeunesse et la volonté de la commune d'offrir un service multi partenarial aux jeunes choisyens.

**LE CONSEIL,**

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,  
Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la volonté de la municipalité de développer un projet partenarial avec le collège Henri Matisse et l'ALCEJ afin de renforcer la collaboration entre les acteurs, et favoriser l'accompagnement éducatif et l'épanouissement personnel des jeunes.

**DÉLIBÈRE**

Article 1<sup>er</sup> - Approuve la convention de partenariat entre le collège Henri Matisse, la commune de Choisy-le-Roi et l'ALCEJ pour la mise en place d'un projet de remobilisation scolaire

Article 2 - Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention et tous documents afférents.

Article 3 - Dit que la dépense est prévue au budget de la commune.

Fait et délibéré en séance du 22 mars 2023

Pour extrait conforme,  
Tonino PANETTA  
Maire de Choisy-le-Roi

